



Saignées et autres manipulations vétérinaires d'après les traités d'hippiatrie et d'économie rurale de l'Occident médiéval (XIIe-XVe siècle)

Mickaël Wilmart

► To cite this version:

Mickaël Wilmart. Saignées et autres manipulations vétérinaires d'après les traités d'hippiatrie et d'économie rurale de l'Occident médiéval (XIIe-XVe siècle). Elisabeth Lorans. Le cheval au Moyen Âge, Presses universitaires François-Rabelais, pp.65-75, 2017, 978-2-86906-432-4. halshs-01539153

HAL Id: halshs-01539153

<https://shs.hal.science/halshs-01539153>

Submitted on 19 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Saignées et autres manipulations vétérinaires d'après les traités d'hippiatrie et d'économie rurale de l'Occident médiéval (XIIe-XVe siècle)

Mickaël Wilmart

Dans son *Livre de la Chasse* rédigé à la fin du XIVe siècle, Gaston Fébus rapporte les remèdes à pratiquer sur les chiens atteints de différents maux. Pour la dernière pathologie qu'il aborde, celle du gonflement des testicules, il conseille de « fere une bourse de drap » dans laquelle on dépose du vin bouilli avec des graines de lin et d'envelopper les parties génitales du chien avec le tout encore chaud, en liant le pansement ainsi fait avec une bande entre les cuisses et par dessus l'échine. Et il précise : « aussi est ce moult bonne chose a homme et a cheval qui ont ces maladies¹ ».

Cet exemple, loin d'être isolé comme nous le verrons, laisse entrevoir l'existence de passerelles entre les différentes spécialités vétérinaires² qui sont exercées au Moyen Âge. Les initiateurs de l'histoire de la médecine vétérinaire se sont concentrés sur l'étude des traités d'hippiatrie et de fauconnerie³, cloisonnant et restreignant fortement les champs de recherches. Cette approche empêche de fait une vision globale de la pratique vétérinaire qui est rarement vue comme un système à part entière. La lecture complémentaire des traités d'économie rurale permet pourtant de comprendre la médecine vétérinaire comme un ensemble, de comparer les pratiques pour différentes espèces et d'appréhender les interactions évidentes entre les spécialités.

Il me semblait intéressant de décroisonner enfin la pratique hippiatrique pour la remettre à sa place dans le système plus général de la médecine vétérinaire médiévale. L'étude des gestes chirurgicaux comme les saignées, les poses d'exutoires et les cautérisations, est un angle idéal pour répondre à cette problématique. Les traités d'hippiatrie sont en effet un bon point de départ puisqu'ils exposent

¹ Gaston Phébus, *Livre de chasse*, Tillander (éd.), 1971, p. 124. Le texte établi par Gunnar Tillander est la seule édition scientifique de ce traité. Dans le corps de l'article, l'orthographe « Fébus », d'usage plus courante, a été préférée.

² Loin d'appliquer aux mêmes maux les mêmes remèdes, les praticiens médiévaux se basaient bien sur une différenciation des traitements selon les espèces et la physiologie de l'animal malade. Ceci n'empêchait pas l'existence de « passerelles » assurant la cohérence du système médical sous-jacent. Sur ces questions, voir Wilmart à paraître.

³ Si Moulé 1900 a proposé une première histoire générale de la médecine vétérinaire médiévale, ses successeurs se sont attachés à cloisonner son étude sur l'hippiatrie soit par une comparaison d'un corpus de traités comme dans Poule-Drieux 1966 complété par une enquête en archives par Poule-Drieux, 1994, soit en s'attachant à un texte en particulier (Prévot 1991 élargi par Prévot 1992, puis poursuivi par Prévot et Ribémont 1994). En parallèle, certaines études ont choisi de développer leur propos autour d'une pratique, comme l'appel à des procédés magico-religieux (Lorcin 1992) ou à la ferrure thérapeutique étudiée à partir de l'archéologie (Portet 2005). Les études sur la fauconnerie, bien que moins courantes, procèdent de la même façon. L'ouvrage Van Den Abeele 1994 constitue une synthèse très poussée des différents traités latins. Son élève An Smets s'est concentrée sur un seul traité (Smets 1999). Le colloque de Flaran de 2003, consacré aux animaux malades, a permis quelques synthèses importantes sur l'hippiatrie (Lignereux 2005), comme sur une perspective élargie à la médecine vétérinaire (Voisenet 2005). Toutefois, bien que partant de la Renaissance, seule Curth 2010 a problématisé la question en montrant l'émergence d'un marché de la médecine vétérinaire en Angleterre. Le statut social et professionnel du maréchal a tout de même été interrogé par Auliard 1997.

de nombreux gestes qu'on peut ensuite retrouver pour d'autres animaux domestiques. Car, même si l'on l'oublie parfois, l'ensemble des animaux domestiques sont l'objet de soins vétérinaires et d'actes que l'on peut qualifier de chirurgicaux, depuis les précieux faucons⁴ jusqu'à la si courante gallinacée sur laquelle on intervient pour guérir la pépie ou encore la cataracte⁵.

Pour cela, je me suis d'abord appuyé sur les travaux, désormais classiques, sur ce sujet d'Yvonne Poule-Drieux⁶ et de Brigitte Prévot⁷. À partir des éditions et analyses proposées par ces auteurs, il a été possible de tirer profit des traités d'hippiatrie de Giordano Ruffo ou Jordanus Rufus⁸, qui écrit en Italie au milieu du XIIIe siècle dans le cadre stimulant de la cour de Frédéric II, et de Guillaume de Villiers⁹ dont l'ouvrage est rédigé en Normandie au milieu XVe siècle. Concernant les traités d'économie rurale et les traités cynégétiques, j'ai utilisé principalement le traité de Pierre de Crescens (XIVe s.) dans sa traduction française¹⁰, avec des passages consacrés aux chevaux mais aussi aux bovidés, le traité de bergerie de Jean de Brie (1379) dédié aux moutons¹¹, le livre de la chasse de Gaston Fébus¹² et le livre sur l'art de fauconnerie et des chiens de chasse de Guillaume Tardif¹³, édité en 1492. D'autres textes, que je citerais au fur et à mesure, m'ont apporté quelques informations complémentaires.

Pour parvenir à mettre à jour les différentes interactions qui animent la médecine des animaux au Moyen Âge, il est nécessaire, dans un premier temps, d'établir une typologie des manipulations vétérinaires effectuées par l'hippiatre ou le maréchal en les contextualisant dans la pratique thérapeutique. Ce panorama effectué, il est alors possible de montrer les passerelles entre les différentes spécialités et de souligner les différenciations à l'œuvre dans la connaissance vétérinaire.

Typologie des manipulations et actes chirurgicaux

Les maréchaux¹⁴, véritables vétérinaires spécialisés dans les soins aux chevaux, sont appelés à

⁴ Van Den Abeele 1994, p. 173-260.

⁵ Dans un passage sur la pépie chez les faucons, Guillaume Tardif conseille de traiter la petite peau blanche sur la langue de l'oiseau et d'attendre qu'elle devienne molle et conclut : « quant elle sera bien meure, oste-la comme on fait aux poulles » (G. Tardif, *C'est le livre de l'art de faulconnerie et des chiens de chasse*, 1492, p. 48). L'opération est décrite aussi bien pour la poule que pour les faisans et les paons par Pierre de Crescens, *Le livre des prouffitz chamepestres et ruraux*, 1516, f. 112-113. L'auteur rapporte aussi l'opération de la cataracte chez la poule avec une aiguille (*Ibid.*, f. 113). Plus loin, s'il sait porter le diagnostic, il juge l'intervention inutile sur les yeux du pigeon, sans doute parce que l'animal ne produit rien (*Ibid.*, f. 114r).

⁶ Poule-Drieux 1966.

⁷ Prévot 1991.

⁸ *Ibid.*, p. 31-172. Pour une mise en contexte de la production de Jordanus Rufus, voir Gaulin 1994.

⁹ Poule-Drieux 1966, p. 123-148.

¹⁰ Pierre de Crescens, *Livre des prouffitz chamepestres...* L'édition de 1516 utilisée ici reprend avec une syntaxe plus moderne la traduction effectuée en 1373. Il n'y a pas d'édition scientifique de la traduction française de ce traité majeur.

¹¹ Une édition scientifique a paru récemment et nous nous basons sur elle pour les citations : *The Medieval Shepherd : Jean de Brie's Le Bon Berger* (1379), éd. C. W. Carroll et L. H. Wilson, Tempe, ACMRS, 2012. Sur l'auteur et son texte, on se reportera à Holmer 1967.

¹² Gaston Phébus, *Livre de la chasse...*, p. 112-124.

¹³ Guillaume Tardif, *Livre de l'art de faulconnerie et des chiens de chasse...*

¹⁴ Auliard 1997.

effectuer un certain nombre de manipulations dont les plus courantes sont la saignée, l'exutoire et la cautérisation.

Comme pour toute médecine basée sur la théorie des humeurs, et l'hippiatrie médiévale est dans ce cas, la saignée est un acte fondamental car elle est censée permettre l'évacuation des humeurs responsables de l'état du cheval malade. Elle est donc prescrite dans de nombreuses affections et même de façon préventive.

Ainsi, Guillaume de Villiers préconise de saigner une fois par mois la veine du col pour prévenir les yeux larmoyants¹⁵. Quant à la *Chirurgie des Chevaux*, elle conseille également une saignée mensuelle de la même veine contre le farsin¹⁶. Ce dernier texte précise la quantité de sang à prélever et différencie le traitement selon les capacités physiques du cheval : trois ou quatre livres pour un cheval fort et de plus de cinq ans, une livre et demie ou deux au plus pour un poulain ou un cheval faible¹⁷. Les mêmes chiffres sont donnés par Borgognoni et Guillaume de Villiers¹⁸. Il faut noter que plusieurs pathologies nécessitent des soins différenciés selon l'âge ou la force du cheval, comme le refroidissement de la tête chez Guillaume de Villiers¹⁹ ou la fourbure chez Ruffo²⁰.

L'ensemble du corps est l'objet de saignées. Chez Giordano Ruffo, on peut ainsi mentionner des saignées des tempes, des narines, de la langue, du col, du poitrail, des jambes, des pieds auxquels il faut ajouter les flancs chez Guillaume de Villiers²¹. La prescription est souvent faite à l'emplacement de la douleur ou du symptôme : on saigne les jambes et les pieds pour la fourbure²², la langue pour l'enflure de la bouche²³, le poitrail pour une déchirure musculaire du poitrail, les jambes pour des enflures aux jambes²⁴, etc. La saignée du col, prescrite préventivement, est aussi effectuée pour des pathologies pourtant localisées ailleurs dans le corps : ainsi si le farsin touche le poitrail ou les parties postérieures du cheval, on saignera le col²⁵. La localisation des saignées suit parfois l'évolution du mal. Dans la *Chirurgie des chevaux*, en cas de pourrissement de la langue, il faut bien sûr saigner la langue, puis trois ou quatre jours plus tard le col, « selon sa force » est-il précisé²⁶. Mais si la pourriture descend vers les extrémités des membres, il faut alors saigner les jambes et les pieds. De la même façon, on peut différencier l'emplacement de la saignée selon l'antériorité de la pathologie. En cas de contusion des tendons fléchisseurs, on saignera normalement sous les genoux en la partie intérieure, mais si le mal est ancien, on préférera saigner

¹⁵ Poule-Drieux 1966, p. 140.

¹⁶ *Ibid.*, p.99.

¹⁷ *Ibid.*, p. 119.

¹⁸ *Ibid.*, p. 99.

¹⁹ *Ibid.*, p. 144.

²⁰ Prévot 1991, p. 61.

²¹ Poule-Drieux 1966, p. 125.

²² Prévot 1991, p. 61.

²³ *Ibid.*, p. 71.

²⁴ *Ibid.*, p. 95.

²⁵ *Ibid.*, p. 51-53.

²⁶ Poule-Drieux 1966, p. 121.

devant²⁷. Notons que la ligature de la veine est prévue en cas d'effusion trop importante, avec un fil de soie ou de lin²⁸.

En cas d'échec, la pose d'exutoire est une autre modalité d'intervention. Il s'agit d'utiliser des sétons, c'est-à-dire des mèches de chanvre et de crin qu'on fait passer à travers la peau et la chair, sans doute grâce à une aiguille. L'objectif est d'accentuer la douleur - il est recommandé de les remuer deux fois par jour à cette fin²⁹ - pour concentrer les humeurs à son emplacement et leur permettre de sortir ensuite par cet exutoire. Cette pratique est le plus souvent prescrite en complément ou en renforcement de la saignée, soit dans la plaie ouverte par la saignée comme dans le cas du farsin où les manipulations se font au col³⁰, soit dans un endroit différent comme pour la morve contre laquelle on saigne les tempes et pose des sétons à la gorge³¹. La pose d'exutoire peut cependant se pratiquer directement, par exemple dans le traitement de l'angine où les sétons sont plantés au niveau de la gorge³². Elle peut aussi doubler l'action d'une pratique assez proche, la pose d'éclisses. Il s'agit de pointes de bois enfoncés dans la peau qui servent d'abcès de fixation. Éclisses et sétons sont ainsi utilisés conjointement pour les soins d'une hanche blessée³³.

Il faut sans doute rapprocher de ces deux pratiques, l'agrandissement ou l'élargissement des plaies qui permettent ensuite de travailler soit à l'aide d'exutoires, soit à l'aide de préparations médicamenteuses. On taille ou gratte parfois aussi les chairs considérées comme pourries dans les cas de bosses ou fics sur le corps du cheval ou même de gale qu'il faut gratter avec l'ongle jusqu'au sang³⁴. Toute plaie est nettoyée avec du vin ou du vinaigre, voire cautérisée.

En effet, la troisième manipulation est la cautérisation par le feu à l'aide d'un fer chaud. Généralement, elle intervient en dernier recours, après l'échec de la saignée, de l'exutoire ou de l'onguent. Elle suit parfois directement le travail sur la plaie ou la saignée comme lors de la castration³⁵. Il semble toutefois exister une graduation des actions face à un mal qui ne veut pas se résorber. Ainsi Giordano Ruffo et Guillaume de Villiers conseillent de lutter contre le farsin en recourant tout d'abord à la saignée, puis aux sétons, puis à la taille des chairs pour trouver l'emplacement exact du mal et enfin à la cautérisation par le fer chaud³⁶, chaque étape se faisant suite à l'échec de la précédente. L'application du fer chaud est alors « la dernière médecine » selon l'expression de Ruffo³⁷. Elle peut cependant être prescrite directement, comme dans le cas du

²⁷ Prévot 1991, p. 89

²⁸ Poule-Drieux 1966, p. 98.

²⁹ Par exemple, Poule-Drieux 1966, p. 125 ou Prévot 1991, p. 551..

³⁰ *Ibid.*, p. 51.

³¹ *Ibid.*, p. 53.

³² *Ibid.*, p. 55.

³³ Prévot 1991, p. 80-81.

³⁴ Prévot 1991, p. 78.

³⁵ Prévot 1991, p. 61..

³⁶ Poule-Drieux 1966, p. 125-127 et Prévot 1991, p. 50-53.

³⁷ *Ibid.*, p. 95.

refroidissement chez Ruffo qui recommande d'appliquer un fer rond chaud sur le front³⁸. Il faut noter que la cautérisation peut être remplacée par l'application de produits corrosifs tels que le réalgar ou sulfure d'arsenic³⁹.

Saignée, pose d'exutoire ou cautérisation sont donc la base des soins aux chevaux. Ils demandent une connaissance de l'anatomie du cheval assez précise, notamment de l'emplacement des veines. Certains endroits sont soulignés dans les traités comme étant plus délicats à opérer : le poitrail à cause la proximité du cœur⁴⁰ ou les jambes à cause des tendons⁴¹. Ces manipulations ne sont cependant pas les seules réalisées par les maréchaux et d'autres gestes chirurgicaux, peut-être effectués plus rarement, sont explicités dans les traités d'hippiatrie. Il n'est pas question ici de tous les évoquer mais deux dernières remarques serviront à terminer ce panorama des gestes de l'hippiatre.

Tout d'abord, il subsiste une interrogation : il est finalement peu fait mention de soins de fractures dans les traités d'hippiatrie. Si Ruffo parle bien d'entorses, de fers orthopédiques ou de soins pour remettre en place un os du pied déplacé, il ne mentionne pas les cas de fractures. Yvonne Poulle-Drieux souligne d'ailleurs cette absence⁴². Faut-il y voir une pratique trop évidente pour être détaillée ou au contraire une lacune dans la connaissance des hippiatres ? La première réponse est sans doute la bonne et le recours à l'analyse archéozoologique peut s'avérer utile pour comprendre le mode opératoire⁴³.

Il faut enfin dire quelques mots sur un dernier domaine dans lequel les maréchaux semblent avoir développé quelques connaissances : la chirurgie ophtalmologique. Si Ruffo préconise des traitements médicamenteux à base d'onguent ou la saignée des veines des tempes pour soigner les affections des yeux⁴⁴, Guillaume de Villiers n'hésite pas à intervenir directement sur l'œil⁴⁵. Sans entrer dans les détails opératoires, on peut retenir qu'il décrit l'ablation des glandes lacrymales ou encore l'opération de la cataracte.

Au final, les connaissances hippiatriques sont assurément très étendues et les maréchaux jouissent d'une réelle réputation. Leur savoir n'est en fait pas qu'hippiatrique mais bien vétérinaire et c'est pourquoi ils sont appelés à intervenir sur d'autres animaux.

³⁸ *Ibid.*, p. 69.

³⁹ *Ibid.*, p. 46.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 91.

⁴¹ *Ibid.*, p. 101.

⁴² Poule-Drieux 1966, p. 88.

⁴³ Portet 2005.

⁴⁴ Prévot 1991, p. 70.

⁴⁵ Poule-Drieux 1966, p. 135-141.

Les maréchaux et la médecine des bœufs et des chiens

Comme on le sait, les maréchaux ne sont pas les seuls spécialistes de la médecine vétérinaire au Moyen Âge. Les fauconniers ont également un savoir très poussé dans ce domaine comme l'a montré Baudoin Van Den Abeele⁴⁶. À ceux-là, il faut ajouter les bergers dont les connaissances en médecine vétérinaire des ovins ont été compilées en 1379 par Jean de Brie⁴⁷ ou encore les valets chargés des chiens de chasse dont les savoirs thérapeutiques ont été décrits par Gaston Fébus⁴⁸.

Les bovidés ont également leurs spécialistes, ceux que la traduction française de Pierre de Crescens nomme les maréchaux des boeufs⁴⁹. Le traité d'économie rurale de Pierre de Crescens offre à l'historien la possibilité d'entrevoir les passerelles existant entre ces différentes spécialités. L'auteur consacre en effet des chapitres à l'ensemble des animaux domestiques et aborde pour chacun leurs principales maladies. Il remarque ainsi que mules et ânes ont les mêmes maladies que les chevaux et sont guéris de la même façon⁵⁰. En ce qui concerne les bœufs, Pierre de Crescens renvoie plusieurs fois aux pratiques hippiatriques pour expliciter les soins prodigués aux bovidés. Pour l'enflure de la rate, la constipation et la ventosité dans leur ventre, il explique qu'on « les guerist à ung clistere ou une canne comme il est par avant declairé et dit au traicte des maladies et douleurs des chevaulx⁵¹ ». Puis il signale d'autres pathologies communes : « Après ilz sont bleciez aucunes foyes au col par trop grant oppression d'aucune inconvenable liure ou par especial quant la playe chiet sur le col et aucunes foyes y est faite rompture de cuyr et de chair pour les humeurs ollec assemblées. Et les guerist on par medicines consolidatives de chair qui font venir comme il est dit dessus en la cure des chevaulx⁵² ». De la même façon, il renvoie, pour les blessures aux pieds, aux « médecines convenables⁵³ » contenues dans le traité des chevaux. Au chapitre des chèvres encore, il écrit : « Il advient aucunes fois que elles se blecent en leurs corps quant elles se combattent de leurs cornes et aucunes fois quant elles paissent en espines si les doit-on guérir comme il est dit devant aux cures des playes des chevaulx en plusieurs lieux⁵⁴ ». Certaines pratiques, si elles ne renvoient pas directement aux hippiatres, viennent également rappeler des gestes vétérinaires répandus qui ne sont pas réservés aux chevaux : la castration des veaux suit le même protocole que

⁴⁶ Van Den Abeele 1994.

⁴⁷ Dans son traité d'agronomie, Pierre de Crescens donne des détails pour la médecine vétérinaire d'un grand nombre d'espèces, mais pour les ovins il renvoie au savoir des « saiges bergers » (Pierre de Crescens, *Livre des prouffitz champestres et ruraux...*, f. 109). Le traité de Jean de Brie constitue une véritable somme des connaissances vétérinaires des bergers et plusieurs études lui ont été consacrées à ce propos (Hunt 2006, Wilmart 2005).

⁴⁸ Gaston Phébus, *Livre de chasse...*, p. 112-124.

⁴⁹ Pierre de Crescens, *Livre des prouffitz champestres et ruraux*, f. 107.

⁵⁰ *Ibid.*, f. 105-105v. Ainsi, à propos des ânes, Pierre de Crescens écrit : « aucunes maladies leur viennent comme aux chevaulx et aussi on les en guerist comme chevaulx ».

⁵¹ *Ibid.*, f. 107.

⁵² *Id.*

⁵³ *Id.*

⁵⁴ *Ibid.*, f. 109v.

pour les équidés⁵⁵, le traitement de l'enflure du visage consiste également en une saignée sous la langue et en fumigation près des narines⁵⁶. Enfin, même les poules sont opérées de la cataracte⁵⁷ !

Si Pierre de Crescens renvoie seulement à un savoir vétérinaire général dans lequel l'hippiatrie a une place de référence, Gaston Fébus, dans son livre de la chasse, fait directement intervenir les maréchaux sur les chiens. Plusieurs remèdes ou pathologies sont soulignées comme étant communes : la gale est comparée au farsin⁵⁸, la morve aux narines est traitée comme pour les chevaux⁵⁹, l'échauffement des jambes demande la pose de sétons « comme on fait à ung cheval⁶⁰ ». En parallèle de ces diagnostics comparés, les spécialistes en hippiatrie interviennent sur des opérations plus délicates. Ainsi, après avoir décrit le mode opératoire de la cataracte (qu'on tire vers le haut à l'aide d'une aiguille pliée au milieu avant de la trancher avec un rasoir), Gaston Fébus précise : « et ceste chose scevent bien fere les mareschaus quar ainsi comme un ongle se tret a un cheveu, se tret il a un chien, et sanz faille il garira⁶¹ ». D'autres manipulations vétérinaires sont assez proches de celles décrites dans les traités d'hippiatrie : la saignée, déjà mentionnée sur les chiens dans la *Practica Canum*⁶² au XIIe siècle, qui est prescrite pour les refroidissements⁶³, l'élargissement des blessures⁶⁴ ou encore le retrait des chairs atteintes⁶⁵.

Nous sommes là devant une médecine vétérinaire qui va bien au delà des différentes spécialités. Il faut ajouter que d'autres professionnels peuvent aussi intervenir comme dans le cas des fractures dont Gaston Fébus décrit le soin tout en conseillant de confier la tâche « à un homme qui bien le saiche fere⁶⁶ ». Au XV^e siècle, les comptes royaux de Charles VI et Louis XI mentionnent aussi l'intervention de chirurgiens auprès des chiens du roi⁶⁷. Guillaume Tardif, en 1492, renvoie au barbier ou au chirurgien pour la cataracte du faucon⁶⁸. Médecine vétérinaire et humaine ne sont peut-être finalement pas si éloignées...

Une médecine différenciée selon les espèces ?

S'il existe bien une médecine vétérinaire, il ne faut toutefois pas occulter l'existence de spécialités que reflète la rédaction des différents traités d'hippiatrie ou de fauconnerie. Comme j'ai pu le

⁵⁵ *Ibid.*, f. 106.

⁵⁶ *Id.*

⁵⁷ Voir note 5.

⁵⁸ Gaston Phébus, *Livre de chasse*..., p. 117.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 119.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 124.

⁶¹ *Ibid.*, p. 119.

⁶² Loncke 2007, p.86.

⁶³ Gaston Phébus, *Livre de chasse*..., p. 121.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 123.

⁶⁵ *Id.*

⁶⁶ *Ibid.*, p. 120.

⁶⁷ Moulé 1900, p. 10.

⁶⁸ Guillaume Tardif, *Livre de l'art de faulconnerie et des chiens de chasse*..., p. 44.

montrer ailleurs pour les remèdes⁶⁹, il y a bien des pratiques différenciées selon les espèces même si des principes généraux sont respectés.

La médecine que les bergers appliquent aux moutons est, par exemple, nettement moins technique que celles des maréchaux pour les chevaux. Les traitements sont avant tout à base de plantes et d'onguent et il y a finalement peu de manipulations chirurgicales. La pratique de la saignée est très limitée. Elle est prescrite pour l'enflure⁷⁰ sur le haut de la veine au dessus de l'oeil et effectuée à l'aide d'un canivet après avoir ôter un peu de laine afin de bien voir le vaisseau sanguin. Jean de Brie, dans un chapitre consacré à la saignée⁷¹, insiste sur le fait qu'on ne peut saigner que cette seule veine, concédant que certains, qu'il juge « non experts en l'art de seigner », pratiquent aussi des incisions aux oreilles et à la queue tout en déconseillant de les imiter. La raison en est sans doute toute pratique : ne pas souiller la toison de laine qui, de toute façon, empêche de repérer les veines à saigner. Deux autres opérations sont pratiquées par les bergers : tailler le dessous de la langue en cas de ronge perdu⁷² ou encore fendre et trancher le cuir du museau et du visage avec un couteau dans le cas d'une maladie nommée « yreignée » pour que « par les jarsures, sault hors le venin de la dicte couleur jaulne », symptôme du mal⁷³. Enfin, la cautérisation semble inconnue à Jean de Brie qui cicatrise les plaies avec de la cendre⁷⁴. Cette même cautérisation est d'ailleurs absente du livre de la chasse de Gaston Fébus dans les chapitres consacrés au soin des chiens. Elle était par contre prescrite dans la *Practica Canum* dans la première moitié du XII^e siècle pour toutes les maladies que ce traité n'aborde pas⁷⁵.

On peut s'interroger ici sur une éventuelle évolution des pratiques vétérinaires. Si l'hippiatrie ne semble pas particulièrement se modifier entre Giordano Ruffo et Guillaume de Villiers, que deux siècles séparent, la médecine des chiens connaît certains changements, notamment sur la question de la saignée et de la cautérisation.

Au XII^e siècle, la *Practica Canum* prescrit des saignées aux quatre pattes, « à la veine la plus épaisse qui descend le long de la jambe du côté extérieur⁷⁶ », dans des cas de fourbure, d'éruption cutanée, de lèpre, de gale ou de prurit, ainsi que sous la langue si le chien ne mange pas⁷⁷. Il recommande aussi la cautérisation. Dans les années 1380, Gaston Fébus limite la saignée aux pattes

⁶⁹ Wilmart à paraître.

⁷⁰ Jean de Brie, *Le bon berger*..., p. 160.

⁷¹ *Ibid.*, p. 162. On peut relever que la saignée n'est pas pratiquée toute l'année et le berger doit tenir compte des variations physiologiques que connaissent ses bêtes à certaines saisons. Ainsi, en octobre et en novembre, « est deffendue la seignée » car « les bestes ne sont pas encore refroidies » (*Ibid.*, p. 140-142).

⁷² *Ibid.*, p. 160.

⁷³ *Ibid.*, p. 162. Notons que la maladie, que Jean de Brie lie à la consommation de muguet sauvage, est identifiée par une opération qui suit le même principe. Si la brebis est enflée, le berger « doit premièrement fendre les oreilles, et se par les oreilles sault le venin jaulne ou aultre, il doit savoir que la beste est en péril de mort ».

⁷⁴ *Ibid.*, p. 164 pour le traitement post-opératoire de la castration des agneaux.

⁷⁵ Loncke 2007, p. 92.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 86.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 91.

au seul cas de refroidissement et propose l'usage d'exutoire en cas d'échauffement aux jambes⁷⁸. Un siècle plus tard, le traité de Guillaume Tardif ne mentionne aucune saignée et privilégie le traitement médicamenteux⁷⁹. On est tenté de voir ici une évolution sur la sensibilité à la douleur que peuvent ressentir les animaux et peut-être à une meilleure confiance ou connaissance en la pharmacopée mobilisable.

Si la pratique de la saignée semble plus courante (ou en tout cas pratiquée sur tout le corps) pour le cheval, c'est sans doute parce que celui-ci est considéré comme plus apte à supporter ces manipulations chirurgicales, même si on voit dans plusieurs traités l'attention particulière portée à la douleur que peut supporter l'animal. Au contraire, chiens et moutons sont plus fragiles. On peut aussi se demander si la technicité nécessaire à ces opérations n'entraînait pas un surcoût dans l'entretien des bêtes. Dès lors, le cheval, animal à la fois prestigieux et utile à la guerre et au transport, serait l'objet de plus d'attention et les hippiatres considérés comme des vétérinaires d'élite, alors que bergers et valets de chiens n'usaient que de savoirs rudimentaires, quitte à faire appel au maréchal en cas de difficulté. Ceci expliquerait l'importance prise par l'hippiatrie, et pour les mêmes raisons par la fauconnerie, dans la rédaction des traités vétérinaires, alors que les soins aux autres animaux sont relégués dans de courts chapitres de livres consacrés à l'économie rurale. Leur lecture croisée permet en tout cas de mettre en lumière la médecine vétérinaire médiévale comme un ensemble cohérent et moins cloisonné qu'il n'y paraît.

Bibliographie

Auliard C., 1997, « Les maréchaux à l'époque médiévale : forgerons ou vétérinaires ? », *Médiévales*, 33, p. 161-173.

Curth L. H., 2010, *The Care of Brute Beasts. A Social and Cultural Study of Veterinary Medicine in Early Modern England*, Leiden, Brill.

Gaston Phébus, 1971, *Livre de chasse*, éd. G. Tilander, Karlshmn, Tilander.

Gaulin J.-L., 1994, « Giordano Ruffo et l'art vétérinaire », *Micrologus*, vol. 2, p. 185-198.

Holmer G., 1967, « Jean de Brie et son traité de l'art de bergerie », in *Studia Neophilologica*, 39, p. 128-149.

Hunt T., 2006, « L'art d'élever des moutons. Le lexique médico-botanique du Bon Berger de Jean de Brie », dans *"Qui tant savoit d'engin et d'art": mélanges de philologie médiévale offerts à*

⁷⁸ Gaston Phébus, *Livre de chasse*..., p. 121 et 124.

⁷⁹ Wilmart, à paraître.

Gabriel Bianciotto, éd. C. Galderisi et J. Maurice, Poitiers, Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, p. 301-310.

Jean de Brie, 2012, *The Medieval Shepherd : Jean de Brie's Le Bon Berger (1379)*, éd. C. W. Carroll et L. H. Wilson, Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies.

Lignereux Y., 2005, « Les soins vétérinaires aux chevaux au Moyen Âge » dans Mousnier M. (éd.), *Les animaux malades en Europe occidentale, VI^e-XIX^e siècle: Actes des XXV^{es} Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran 12, 13, 14 Septembre 2003*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, p. 41-55.

Loncke J., 2007, *La Practica canum – Le De Cane d'Albert le Grand : l'art de soigner les chiens au Moyen Âge*, Nogent-le-Roi, J. Laget.

Lorcin M.-T., 1992, « Prières pour un cheval malade », dans *Le cheval dans le monde médiéval, Sénéfiance*, 32, p. 325-336.

Moulé L., 1900, *Histoire de la médecine vétérinaire, deuxième période, Histoire de la médecine vétérinaire au Moyen Âge, deuxième partie, La médecine vétérinaire en Europe*, Paris, Doumenc.

Mousnier M. (éd.), 2005, *Les animaux malades en Europe occidentale, VI^e-XIX^e siècle: Actes des XXV^{es} Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran 12, 13, 14 Septembre 2003*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

Pierre de Crescens, 1516, *Le livre des prouffitz champestres et ruraux*, Paris, Jehan Petit et Michel Le Noir.

Portet N., 2005, « L'hippiatrie médiévale, une réalité archéologique », dans Mousnier M. (éd.), *Les animaux malades en Europe occidentale, VI^e-XIX^e siècle: Actes des XXV^{es} Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran 12, 13, 14 Septembre 2003*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, p. 11-40.

Poulle-Drieux Y., 1966, « L'hippiatrie dans l'Occident latin du XIII^e au XV^e siècle », dans Beaujouan G. (dir.), *Médecine humaine et vétérinaire à la fin du Moyen Âge*, Genève, Droz.

Poulle-Drieux Y., 1994, « Pratique de l'hippiatrie à la fin du Moyen Âge », dans *Comprendre et maîtriser la nature au Moyen Âge. Mélanges offerts à Guy Beaujouan*, Genève, Droz, p. 329-336.

Prévot B., 1991, *La science du cheval au Moyen Âge. Le traité d'hippiatrie de Jordanus Rufus*, Paris, Éditions Klincksieck.

Prévot B., 1992, « Le cheval malade : l'hippiatrie au XIII^{ème} siècle », dans *Le cheval dans le monde médiéval, Sénéfiance*, n° 32, p. 451-463.

Prévot B. et Ribémont B., 1994, *Le cheval en France au Moyen Âge. Sa place dans le monde médiéval ; sa médecine: l'exemple d'un traité vétérinaire du XIV^e siècle : la « Chirurgie des chevaux »*, Caen, Paradigme.

Smets A., 1999, « Aux origines de la médecine vétérinaire: le traité d'autourserie de Grimaldus et sa pharmacopée », *Médiévales*, 36, p. 146-157.

Smets A., 1999, *Le « liber accipitrum » de Grimaldus : un traité d'autourserie du Haut Moyen Âge*, Nogent-le-Roi, J. Laget.

Tardif G., 1492, *C'est le livre de l'art de faulconnerie et des chiens de chasse*, Paris.

Van Den Abeele B., 1994, *La fauconnerie au Moyen Âge. Connaissance, affaitage et médecine des oiseaux de chasse d'après les traités latins*, Paris, Klincksieck.

Voisenet J., 2005, « L'animal malade au Moyen Âge : bilan et perspectives de recherche », dans Mousnier M. (éd.), *Les animaux malades en Europe occidentale, VI^e-XIX^e siècle: Actes des XXV^{es} Journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran 12, 13, 14 Septembre 2003*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, p. 57-85.

Wilmart M., 2005, « L'homme face à la mort de l'animal. Pratiques et croyances des bergers du XIV^e siècle d'après le traité de Jean de Brie (1379) », dans Doudet E. (éd.), *La mort écrite. Rites et rhétoriques du trépas au Moyen Âge*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, p. 137-153.

Wilmart M., à paraître, « Les remèdes pour animaux dans l'Occident médiéval (XII^e-XV^e siècle) », dans les actes du colloque *Médicament(s) XII^e-XVIII^e siècle*, Paris, 21-22 octobre 2011, éd. F. Collard, P. Rieder et F. Zanetti.